

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Novembre 1872.

Chronique Politique.

On écrit de Versailles, le 12 novembre :

A la séance d'hier, MM. les députés ont fait acte de présence ; aujourd'hui ils ont passé trois heures à constituer le bureau pour trois mois, en nommant le président, les quatre vice-présidents et les six secrétaires.

Le fauteuil présidentiel est occupé par M. Martel. M. Grévy se croirait indiscret s'il présidait à ce qu'il sait être sa propre réélection, car on le regarde si bien comme nécessaire qu'on ne songe pas même à lui susciter un concurrent.

M. Martel fait d'abord connaître la lettre de M^e l'évêque de Versailles informant l'Assemblée que les prières publiques demandées par elle auront lieu dimanche prochain, dans la chapelle du château, et que la cérémonie sera présidée par le prélat en personne.

La gauche extrême juge convenable d'accueillir cette communication par des mugissements qui provoquent des bravos à droite.

MM. les radicaux ont immédiatement une seconde occasion de témoigner leur plaisir. Lecture est donnée de la demande d'interpellation déposée hier entre les mains de M. Grévy par le général Changarnier. Il n'est question, dans la formule écrite, que « des voyages de l'honorable M. Gambetta, en Savoie et en Dauphiné, pendant les vacances parlementaires. » La gauche renouvelle ses murmures et ses ricanements, auxquels répondent de nouveau les vifs applaudissements de la droite. Sur la proposition de M. le garde des sceaux, parlant au nom du gouvernement, le développement de l'interpellation est fixé à lundi.

Le scrutin pour l'élection du président est ouvert. Chaque représentant monte à son

tour à la tribune, portant un bulletin qu'il dépose dans une première urne placée sur le rebord de la tribune, et une petite boule de bois, qu'il met dans une autre urne, sur laquelle on met le mot CONTRÔLE, écrit en grosses lettres. Les scrutateurs chargés du dépouillement doivent compter d'abord les boules remises aux votants par les secrétaires, et s'assurer que le nombre est égal à celui des bulletins. Comme cinq à six cents députés doivent faire ce manège, non pas une fois, mais trois fois au moins, puisqu'il y a trois scrutins différents (il pourrait même y avoir plusieurs tours si le résultat n'était pas acquis au premier), cela dure longtemps, et ce spectacle n'a rien de bien intéressant pour le public des tribunes.

M. Grévy a obtenu 462 suffrages sur 505 votants, parmi lesquels 35 ont déposé des bulletins blancs ; trois ou quatre plaisants, qui s'étaient donné le mot, ont trouvé piquant de réunir dans l'urne les noms de Changarnier, de Gambetta, de Naquet et du duc d'Aumale.

Contrairement à certains bruits qu'on faisait courir depuis hier, il n'y a pas eu de lutte pour le choix des vice-présidents, pas plus que pour le choix des secrétaires. La gauche est restée sous sa tente, et le personnel du nouveau bureau reste le même que celui de l'ancien, à l'exception de M. Costa de Beauregard, qui avait à l'avance, par une note à l'Officiel, décliné toute candidature, et qui est remplacé par M. de Cazenove de Pradines.

Il était plus de cinq heures et demie quand tous ces résultats ont été connus.

Désormais, l'Assemblée est constituée, prête à entendre la lecture du discours présidentiel, improprement appelé Message, puisqu'il sera apporté et lu par M. Thiers lui-même demain.

M. Martel a cru devoir ajouter que la loi sur la composition du jury viendra en discussion, s'il y a lieu, après le Message. On peut être certain d'avance qu'il n'y aura pas lieu, et que M. Thiers tiendra toute la séance.

Voici le résultat des élections faites pour nommer le président, les vice-présidents et secrétaires de l'Assemblée.

Pour la présidence :

Nombre de votants	505
Majorité absolue	253

Ont obtenu :

MM. Jules Grévy	462 voix.
Martel	3 —
Gambetta	2 —
le général Changarnier	1 —
le duc d'Aumale	1 —
Naquet	1 —
Bulletins nuls	35

Pour la vice-présidence :

Nombre de votants	420
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	416
Majorité absolue	209

Ont obtenu :

MM. Martel (du Pas-de-Calais)	404 voix.
Vitet	328 —
Benoist-d'Azy	328 —
Saint-Marc-Girardin	304 —
Léon de Maleville	22 —

En conséquence, MM. Martel (du Pas-de-Calais), Vitet, Benoist-d'Azy et Saint-Marc-Girardin, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont proclamés vice-présidents.

Pour les secrétaires :

Nombre de votants	455
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	452
Majorité absolue	227

Ont obtenu :

MM. Francisque Rive	338 voix.
Albert Desjardins	330 —
le baron de Barante	323 —
Paul de Rémusat	321 —
le comte de Meaux	308 —
de Cazenove de Pradines	300 —
Lamy	125 —

En conséquence, MM. Francisque Rive,

Albert Desjardins, de Barante, Paul de Rémusat, de Meaux et de Cazenove de Pradines, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés secrétaires de l'Assemblée nationale.

Le Temps se fait rendre compte des dispositions de l'Assemblée, et son correspondant ne dissimule pas que les projets constitutionnels de M. Thiers ne rencontrent pas grande faveur. Le Temps croit en voir les raisons :

1° Le radicalisme n'a qu'à gagner au provisoire et se gardera bien de faire proclamer une certaine république par une Assemblée où il n'est pas en majorité ;

2° Les légitimistes de la droite et de l'extrême droite ne sauraient pour d'autres motifs y consentir davantage ;

3° Le centre droit se laisserait plus facilement entraîner, mais le Temps n'y compte pas trop, parce que « malheureusement les hommes du centre droit laissent généralement percer leur intention de faire de leur concours à la République un marché : donnant donnant. »

D'où le correspondant conclut avec tristesse qu'il n'y a nulle part de patriotisme, puisqu'aucun parti ne veut sacrifier ses opinions pour remplir « la tâche que leur impose une patriotique nécessité. »

Il va sans dire que, dans la pensée du Temps, cette patriotique nécessité, c'est la nécessité de proclamer la République selon le cœur du Temps, partisan du centre gauche. Mais qui ne voit que les lamentations du Temps vont contre lui ? Car si, dans l'Assemblée, tout le monde, comme il le constate, est opposé à la République du centre gauche, n'est-ce pas dire que le pays ne voit nulle nécessité à proclamer cette République-là ?

Il faut remarquer, en outre, que le parti au nom duquel parle le Temps ne donnera pas sujet, lui, au reproche dont on accable le centre droit, car il veut tout avoir sans rien donner, et ce n'est pas lui qui entrerait dans aucune combinaison dont la formule serait : « Donnant, donnant. »

98

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIS

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XX.

ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

(Suite.)

Par ordre du gouverneur de la ville, tous les Polonais avaient dû s'enfermer dans leurs maisons sous peine de mort.

On craignait qu'ils ne portassent secours à leurs frères. Le cœur brisé de douleur, ils obéirent.

La fusillade éclata aussitôt.

Sous cette pluie de balles, qu'ils ne pou-

vaient éviter, les Zouaves, au lieu d'hésiter et de faiblir, s'élançèrent avec un cri terrible, contre la barricade, essayant de l'ébranler ou d'en briser les poteaux, à coups de hache.

Debout, à dix pas en arrière, les Russes, protégés par leur position, redoublèrent leur feu ; les cadavres tombaient sur les cadavres, le sang ruisselait sur les poutres, sans qu'aucun des assaillants songeât à reculer d'un pas.

Enfermés dans leurs prisons, les patriotes priaient et pleuraient en entendant les cris de leurs Zouaves, s'acharnant contre l'inébranlable barricade, pendant que de la place et des fenêtres, les Moscovites, silencieux et impassibles comme des automates de fer, chargeaient et tiraient.

Pas un Polonais n'eût échappé, si leur chef, attardé par sa blessure, n'eût, en arrivant sur le lieu, non pas du combat, mais du massacre, jugé que la position n'était pas tenable et n'eût fait sonner la retraite.

Les Zouaves se retirèrent enfin, emportant leurs blessés et réduits à une poignée d'hommes, cinquante à peine, que les

quinze cents Russes n'osèrent même pas s'aventurer à poursuivre.

Un double motif les en empêcha : la crainte que leur inspiraient ces héroïques vaincus, le désir de célébrer leur victoire, due à la trahison, par une atroce vengeance.

A ceux qui doutent toujours de la barbarie déployée par les Moscovites, dans cette guerre d'extermination, nous citerons un extrait d'un rapport officiel adressé, par le chef du district, au commandant militaire russe de Radom, le général Uzakof :

« Une demi-heure après la retraite des insurgés, les soldats commencèrent à tirer dans les fenêtres des maisons ; puis, en brisant les portes, ils envahirent les demeures particulières, sous prétexte d'y rechercher des insurgés, ou bien en affirmant qu'il en était parti des coups de feu, ils se firent remettre de l'argent, arrachaient les propriétaires paisibles de leurs habitations et les maltraitaient sans pitié, après quoi ils emportaient les objets de prix et brisaient tous les meubles.

» En rétablissant l'ordre, beaucoup d'en-

tre eux abusèrent des liqueurs fortes qu'ils trouvèrent dans les caves, les boutiques et les brasseries, et qu'ils buvaient avec avidité. Dans cet état, sans même obéir aux ordres des officiers, ils se portèrent à tous les excès, mirent le feu aux maisons sur plusieurs points de la ville, et, profitant de l'alarme, pour saisir les passants inoffensifs, ils se livrèrent à toutes les horreurs du massacre et du pillage.

» Dans le tumulte, ils commencèrent par égorger le bourgmestre, le pharmacien, plusieurs fonctionnaires et même quelques femmes ; puis ils sommèrent les habitants de sortir de la ville, à laquelle ils mirent aussitôt le feu. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de cendres, au milieu duquel le couvent et la grande église restent seuls debout. »

A quoi bon prolonger ce récit, quels que fussent les généraux russes, en quelque ville ou village que leurs soldats eussent remporté la victoire, les suites du combat n'étaient-elles pas toujours les mêmes : massacre des prisonniers, expulsion

D'après le compte-rendu de la réunion du centre gauche, que publient les *Débats*, il semblerait que M. Casimir Périer a réussi dans sa tentative d'épurer le centre gauche afin d'y faire entrer le centre droit tout entier. Mais le compte-rendu de la *République française* est autre, et laisserait croire que si M. Périer n'a pas eu un échec complet, il n'a pas triomphé non plus, puisque M. Bérenger, dont il soutenait les idées, a retiré sa proposition. Ainsi, dit la *République française* résumant ses impressions, « le centre gauche, que dans une certaine presse on s'était plu à saluer comme le berceau des propositions constitutionnelles et des projets de jonction des centres, en serait devenu le tombeau. »

Le *Daily Telegraph*, parlant d'une rupture qui aurait eu lieu entre M. Thiers et M. Gambetta, ajoute que cette rupture apparente pourrait bien être une comédie arrangée pour faciliter l'acceptation, par la droite, des propositions tendant à prolonger les pouvoirs du Président.

Il s'agirait aujourd'hui de rassurer les conservateurs. M. Gambetta et ses amis, observe le *Telegraph*, savent que, sous la République, l'administration finira bien par tomber entre les mains des véritables républicains.

On mande de Bregenz, 11 novembre : Le comte de Chambord a reçu, depuis son arrivée ici, la visite de nombreuses notabilités légitimistes.

Parmi ceux qui sont venus, jusqu'ici, à Bregenz, on cite : le duc de Larocheffoucauld, le général Dutemple, le comte de Blacas, M. de Larcy, le comte de Kergorlay, MM. Audren de Kerdel, Labadie, d'Abouville, Dubourg, Grasse, Delabroise, Thiébault, de La Bouillierie, Chaurand, Caron, de Saint-Pierre, de Saint-Victor, Combiar, etc.

Chronique générale.

On cause beaucoup dans les groupes de députés qui résident à Versailles des violentes discussions qui ont signalé avant-hier la séance du centre gauche.

On croit qu'elles auront pour effet d'écartier de cette réunion des éléments qui s'y étaient introduits, à la sourdine, et qui, en réalité, en dénaturaient l'esprit et le caractère, en y apportant des idées trop voisines du radicalisme.

Après une épuration devenue nécessaire, le centre gauche s'entendra plus facilement avec le centre droit, dont il n'était, à l'origine, séparé que par des nuances.

On s'entretient dans les couloirs d'une longue conversation particulière que M. Thiers a eue avant-hier à la buvette avec le général de Cissey.

Il paraît que le ministre de la guerre a

reçu du Président de la République l'assurance que celui-ci accueillerait fort mal les délégués de la gauche républicaine qui se proposent d'aller l'entretenir de l'incident de la Fère.

Si l'on en croit la *Gazette de Cologne*, le gouvernement italien aurait consenti à restituer à l'ex-roi de Naples sa fortune personnelle, ce prince ayant pris l'engagement de s'abstenir de toute agitation politique. L'ex-roi avait même envoyé à Berlin, assure la même feuille, lors de l'entrevue des trois empereurs, un des personnages les plus autorisés de son ancienne cour, pour obtenir de l'un ou l'autre de ces souverains une intervention en sa faveur près le roi Victor-Emmanuel.

La nouvelle que le gouvernement aurait, par mesure d'économie, retiré le vieil officier qui gardait à Sainte-Hélène la maison et le tombeau de Napoléon I^{er}, dont la garde serait désormais confiée à un officier anglais, n'a aucune espèce de fondement.

Le Président de la République vient d'adresser une somme de mille francs pour les incendiés de Boston, au colonel Hoffmann, premier secrétaire de la légation des Etats-Unis, faisant l'intérim de M. de Washburne.

Si nous en croyons la *Correspondance universelle*, la préméditation, et peut-être même le pétrole, ont eu leur part dans le terrible incendie de Boston.

En présence de ce lugubre événement, le banquet qu'on a dit devoir être organisé par la colonie américaine à Paris en l'honneur de l'élection du président Grant, n'aura probablement pas lieu.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'il sera mis, dorénavant, à la disposition de chaque corps d'infanterie, quatre fusils chassepots, au lieu de deux, par compagnie, pour exercer les jeunes soldats au démontage et au remontage, ainsi qu'au tir dans les chambres.

Ce tir est exécuté au moyen d'un appareil appelé *tube à tir pour fusil modèle 1866*.

Une décision ministérielle vient d'autoriser les officiers généraux à porter dans la petite tenue journalière le dolman-pelisse, comme ils le portaient déjà en tenue de campagne et dans les manœuvres.

Le ministre de la guerre a décidé que la place de Tarbes (Hautes-Pyrénées), dépendant de la direction d'artillerie de Bayonne, formerait désormais un établissement indépendant sous le nom de : *Atelier de construction de l'artillerie à Tarbes*. Son chef prendra le titre de directeur.

des habitants, incendie et profanation ?

Les hordes sauvages, conduites par Attila et Gengiskan, quand la colère de Dieu les poussait à travers l'Europe et l'Asie, ne se montraient pas plus féroces que les Russes civilisés, en plein dix-neuvième siècle, et du moins ces barbares n'accusaient pas leurs victimes des crimes commis par eux.

En arrivant sur les hauteurs d'Uniélof, Eliacin aperçut l'incendie ; la ville n'était plus qu'une vaste fournaise.

Dans la plaine, une petite troupe se retirait, suivie de loin par des centaines de femmes et d'enfants.

De l'autre côté, dans la direction de Tchestakove, l'armée russe s'éloignait aussi, emmenant avec elle une longue file de traîneaux, chargés de leur légitime butin.

Pendant quelques instants, l'Israélite contempla cette scène de désolation et parut réfléchir au parti qu'il devait prendre ; puis, tout-à-coup, il s'élança vers la plaine, pour rejoindre les Zouaves de la Mort.

Rochebrun, blessé, suivait, à cheval, les restes de sa bande ; ce fut vers lui qu'Eliacin

se dirigea, en agitant son chapeau au bout de son bâton.

A la vue de cet émissaire, le chef, étonné, s'arrêta.

— Seigneur, cria l'envoyé, Langiévitich est-il arrivé ?

— Non, répondit le Français ; je ne savais même pas qu'il fût en marche.

— Il vient, avec Chusco et Narbut, et doit n'être pas loin d'ici ; Svinin le poursuit sans connaître ses foroes, mais ne l'atteindra pas avant plusieurs heures.

— Qui t'a appris tout cela ?

— C'est mon oncle Abraham qui m'a envoyé pour avertir le général de l'armée nationale. Les Russes passeront par le bois de Bérézof, dans un défilé où deux cents braves pourraient tenir tête à une armée ; donnez-moi un cheval pour que je puisse arriver à temps.

— Qui es-tu, d'abord, toi ?

— Je suis Eliacin, neveu d'Abraham, seigneur, et frère de Noémi.

— Et aussi, sans doute, s'écria un Zouave à cheveux noirs et à barbe pointue,

La commission du budget ayant manifesté le désir absolu de la suppression de l'hôtel des Invalides, M. le ministre de la guerre avait nommé une commission spéciale qui, après une étude approfondie de la question, a conclu à la suppression.

L'évacuation de l'hôtel aura donc lieu, mais seulement à partir du 1^{er} janvier 1874.

Ce sont des raisons d'économie qui ont dicté cette résolution ; chaque invalide coûtait 1,540 fr. par an ; chacun d'eux a consenti avec joie à recevoir une pension de 900 fr. par an pour se retirer dans sa famille. L'économie est facile à constater.

Une cinquantaine environ, qui sont par trop mutilés, seront versés dans divers hôpitaux militaires.

Les interrogatoires du maréchal Bazaine ont recommencé depuis une huitaine de jours, et doivent se continuer sans interruption jusqu'à la fin du mois.

A cette occasion, les permis de visite, qui étaient accordés jusqu'ici assez facilement aux amis du maréchal, ont été à peu près supprimés, et le prisonnier ne voit plus personne, en dehors de l'aide-de-camp de service.

M^{me} la maréchale Bazaine est venue se réinstaller hier à Paris, dans son hôtel.

Plusieurs généraux députés se proposent, dit-on, de déposer une proposition relative à des modifications à la loi de recrutement déjà votée. Il s'agirait de rendre la faculté de vote aux officiers qui pourraient justifier de 6 mois de résidence dans une ville. On sait que, d'après la loi, les officiers ne peuvent pas voter.

LES ALLUMETTES CHIMIQUES.

M. le ministre des finances vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur expliquer comment il doit être procédé à l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques qui ne doivent pas continuer à subsister en dehors du monopole.

Mais la circulaire déclare que le monopole ne fonctionnera pas avant que les fabricants actuels aient été régulièrement désintéressés.

« Malgré les termes de l'article 1^{er}, qui porte que, à partir de la promulgation de la loi, l'achat, la fabrication et la vente des allumettes chimiques sont attribués exclusivement à l'Etat, le monopole ne pourra être établi que le jour où les indemnités d'expropriation auront été payées aux propriétaires ou mises à leur disposition dans les conditions fixées par la loi du 3 mai 1844.

La circulaire ajoute : « L'interdiction de fabriquer édictée par l'article 1^{er} de la loi ne s'appliquera qu'aux industriels dont la situation aura été réglée définitivement, soit à l'amiable, soit par un jugement d'expropriation et une décision du jury suivis du paiement de l'indemnité. Jusque là, rien ne sera changé à la situation ; les fabricants conti-

nueront de vendre leurs produits en toute liberté, car l'article 4 n'a fixé les prix de vente qu'en vue de l'exercice du monopole. Ils resteront soumis à l'obligation de l'impôt établi par les lois des 4 septembre 1871 et 22 janvier 1872. »

LES IMPOTS.

L'homme, en France, est une matière éminemment imposable.

Le citoyen français ne peut remuer un pas, tousser, cracher, éternuer, sans payer une taxe au fisc, à raison de ses faits, gestes et mouvements.

Quand il naît, on l'envoie à la mairie, droit d'extrait de naissance ;

Quand il est adulte, on l'envoie au collège, aussitôt droit universitaire ;

Quand il sort du collège et qu'il choisit son état, droit d'examen, droit de grades, droit de thèses ;

Quand il a vingt-un ans, impôt du sang, ou droit de rachat moyennant finances (ce dernier aboli par la loi nouvelle) ;

Quand il se marie, droit sur le contrat, et en outre droit de municipalité ;

Quand il lui arrive d'avoir un enfant, nouveau droit sur le baptême ;

Quand il acquiert des propriétés, quelles qu'elles soient, droit d'enregistrement ;

Quand il lui arrive un héritage, droit de succession ;

Quand il consomme, droit d'octroi ;

Quand il commerce, droit de patente ;

Quand il tire ses marchandises de l'étranger, droit de douane ;

Quand il en transporte à l'intérieur, droit de circulation ;

Quand il voyage, droit de passe-port ;

Quand il chasse, droit de port d'armes ;

Quand il meurt, droit de pompes funèbres.

Que d'autres droits encore, et que d'autres taxes entourent le Français depuis le berceau jusqu'au cercueil !

La taxe se glisse dans sa chemise sous le prétexte de colon ;

Elle s'introduit dans ses bottes, sous les apparences du cuir ;

Elle frappe ses doigts par le contrôle des bagues ;

Elle est dans son gousset par le poinçon de sa montre ;

Sur sa table, par celui de son argentrie ;

Dans ses jeux, par les cartes, billards, spectacles, etc. ;

Sur le sofa où il repose, par les contributions mobilières ;

Dans l'air, à propos des portes et fenêtres ;

Dans l'eau, à propos des plaques et permis de porteurs ;

Dans le feu, à propos des droits de chauffage et d'éclairage ;

Dans la terre, à propos des droits de cimetière.

Il paie encore :

Des taxes de poste sur ce qu'il écrit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

De timbre sur ce qu'il lit ;

(La suite au prochain numéro.)

